Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260827-2026_42_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 19
Absent représenté :

Date de la convocation : 7 août 2026
Date d'affichage : 7 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept Août, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion de l'Accueil de Loisirs Perceval « 4 rue des Trembles » Tremblay – 35460 VAL COUESNON, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Monsieur Loic BATTAIS, Madame Morgane BOULIERE, Monsieur Christian NGUYEN Monsieur Laurent BOURDIN Madame Delphine LEMOINE. Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Loeiz RAPINEL, Monsieur Pascal REGNAULT

Absente excusée : Madame Laetitia MEIGNAN,

Absent : Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_42_BUREAU_020_7.1 : Adhésion ECOBATYS 2026

Monsieur le Président rappelle la délibération 2026-84 relative aux délégations données au Bureau Communautaire et au Président et notamment l'autorisation donnée au Bureau Communautaire de délibérer sur les différentes adhésions à certains organismes dont l'objet social relève de la compétence communautaire.

Il rappelle que les services offerts par Ecobatys aux adhérents :

- Accès prioritaire aux formations et aux Rdv performance
- Une force de communication autour de l'activité : plaquettes écobatys, site internet, référencement via les réseaux professionnels dont Ecobatys fait partie, mise en contacts avec des porteurs de projets ....
- Accès libre et gratuit à l'ensemble du bâtiment pour l'organisation de visites
- Tarifs préférentiels pour la location du bâtiment et/ou matériels de mesure
- Accès gratuit à la bibliothèque d'ouvrages de référence
- Une équipe disponible et à l'écoute de besoins spécifiques,
- Un programme de formation et d'animations techniques,

Il présente la proposition de reconduction de l'adhésion à Ecobatys pour l'année 2026 dont le montant annuel est de 2 008,24 € TTC (montant identique à 2025).

Monsieur le Président propose de se prononcer sur la reconduction de cette adhésion dont le montant est de 2 008.24 € TTC.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260827-2026_42_BUREAU-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la reconduction de l'adhésion à Ecobatys pour l'année 2026 et autorise Monsieur le Président à procéder au règlement de l'adhésion à hauteur de 2 008,24 € TTC pour l'année 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

